



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-021-2025-04

PUBLIÉ LE 8 AVRIL 2025

# Sommaire

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de  
l'aménagement et des transports d'Île-de-France / service  
Planification et Police de l'eau**

IDF-2025-03-27-00040 - Arrêté portant modification de l'arrêté  
n°IDF-2021-01-26-002 modifié de composition partielle et  
nomination **??** au sein du comité de bassin Seine-Normandie (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des  
transports d'Île-de-France

IDF-2025-03-27-00040

Arrêté portant modification de l'arrêté  
n°IDF-2021-01-26-002 modifié de composition  
partielle et nomination  
au sein du comité de bassin Seine-Normandie

**ARRÊTÉ N° IDF-  
portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-01-26-002 modifié de composition partielle et nomination  
au sein du comité de bassin Seine-Normandie**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN SEINE NORMANDIE  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8, D. 213-17 et suivants ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et notamment son article 134 ;

VU le décret n°2020-1062 du 17 août 2020 relatif à la composition des comités de bassin ;

VU le décret en Conseil des ministres du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. Marc GUILLAUME ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-01-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et de nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie modifié par l'arrêté n° IDF-2021-05-18-00007 du 18 mai 2021, par l'arrêté n°IDF-2021-09-16-00008 du 16 septembre 2021, par l'arrêté n° IDF-2021-09-29-00006 du 29 septembre 2021, par l'arrêté n°2021-11-17-0019 du 17 novembre 2021, par l'arrêté n°IDF-2022-02-25-00035 du 25 février 2022 et par l'arrêté n°IDF-2022-06-08-00007 du 8 juin 2022, par l'arrêté n°IDF-2022-09-19-00010 du 19 septembre 2022, par l'arrêté n°IDF-2023-02-10-00002 du 10 février 2023, par l'arrêté n°IDF-2023-05-23-00007 du 23 mai 2023, par l'arrêté n°IDF-2023-11-23-00010 du 23 novembre 2023, par l'arrêté n°IDF-2024-03-21-00032 du 21 mars 2024, par l'arrêté n° IDF-2024-07-01-0001 du 1<sup>er</sup> juillet 2024, par l'arrêté n° IDF-2024-10-07-00003 du 7 octobre 2024 et par l'arrêté n° IDF-2024-12-23-00019 du 23 décembre 2024 ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-02-02-004 du 2 février 2021 complétant l'arrêté de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie ;

VU la proposition de l'Association des maires de France en date du 19 février 2025 ;

VU la proposition du Conseil régional d'Île-de-France en date du 17 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT que suite à la réception de ces propositions, une modification de l'arrêté préfectoral de composition du comité de bassin Seine-Normandie est nécessaire ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et de la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

## **ARRÊTE**

**Article 1 :** A l'article 2 de l'arrêté du 26 janvier 2021 portant composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie, pour les membres désignés au titre des communes ou des autres groupements de collectivités territoriales compétents dans le domaine de l'eau, Mme Elisabeth BURNOUF est nommée en remplacement de Mme Sophie LAURENT.

**Article 2 :** A l'article 2 de l'arrêté du 26 janvier 2021 portant composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie, pour les membres désignés au titre des régions, M. James CHERON est nommé en remplacement de M. Thibault HUMBERT.

**Article 3 :** Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée de bassin et la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

**Article 4 :** Le présent arrêté prendra effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le 27 mars 2025

Le préfet de la région d'Île-de-France,  
préfet de Paris

Signé  
Marc GUILLAUME